

Génocide

Le terme de génocide, chargé d'une symbolique lourde, est une notion pensée par les juristes et dont se sont saisi ensuite les chercheurs en sciences sociales. Ce mot, parfois galvaudé, est un usage délicat dans la mesure où il n'est pas défini de manière univoque. Après avoir envisagé la généalogie de cette notion, cet article soulignera la dimension spatiale de ces processus génocidaires.

Le mot « génocide » a été inventé en 1944 par le juriste américain d'origine polonaise Raphaël Lemkin (1900-1959) sur la base d'une analogie entre l'assassinat de groupes entiers d'humains et l'homicide pour un individu isolé » (Taguieff, 2013, p.732). C'est dans le cadre de la préparation des jugements des criminels de guerre nazis que Raphaël Lemkin forge ce néologisme en lui en donnant une définition large en tant que politique dont les objectifs sont « *la désintégration des institutions sociales, politiques et culturelles, de la langue, des sentiments nationaux, de la religion, de l'existence économique, de la sécurité personnelle, de la liberté, de la santé, de la dignité et même de la vie des membres du groupe.* » (Lemkin, 1944, p.79). Cette définition, très englobante, aurait pu mettre en cause de nombreux gouvernements. De ce fait, la Convention sur le génocide adoptée le 9 décembre 1948 par les Nations Unies est fondée sur une interprétation plus restrictive du « crime de génocide » incluant :

- (a) Meurtre de membres du groupe
- (b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres du groupe ;
- (c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- (d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- (e) Transfert forcé d'enfants d'un groupe à un autre.

Cette définition se confond avec les situations de guerre, les déportations de peuples, ou d'opposants, mais aussi les situations d'oppression politique sans déplacement de population. Cependant, au travers des thèmes biologiques des naissances et de l'enfance, elle pose aussi la question de la survie du groupe, au-delà de la violence physique immédiate. Au-delà de sa genèse juridique, le génocide est devenu un objet de débat et d'études dans les sciences sociales qui l'interprètent de façons variables. Ce terme est aussi répandu dans la société pour désigner le crime suprême. Implicitement, il est fréquemment assimilé à l'extermination d'un peuple, ce qui en est une représentation restrictive par rapport au droit international.

Si on réfère au génocide d'un point de vue spatial, il est possible de corréler le génocide à la plupart des formes de modification coercitive du peuplement (Rosière, 2007). Au-delà de cette première grille de lecture, il est possible d'analyser spatialement les politiques génocidaires en appuyant sur les réflexions de l'historien et spécialiste de la Shoah, Raul Hilberg pour qui tout « processus de destruction » d'un groupe répond à un modèle à forte dimension spatiale décomposable en quatre étapes indissociables :

« *Définition du groupe ; Expropriation ; Concentration ; Anéantissement.* »

L'historien soulignait que « *Une mesure prise dans le cadre d'un processus de destruction, si elle ne cause pas toujours de dommages directs, a toujours des conséquences. Chaque étape contient en germes la suivante* » (Hilberg, 1988, p.52). Au-delà de la définition du groupe cible, chacune de ces étapes (dont existent nécessairement des variantes locales) à de nombreuses conséquences géographiques.

• L'expropriation (expulsion du corps social puis de l'espace social) renvoie aux logiques de refoulement et/ou d'expulsion (Rosière, 2007), elles peuvent se déployer aux échelles locales (déplacement de courte distance, à l'intérieur d'une ville par ex. avec l'enfermement en ghettos) ou mondiales (expulsion du pays) ;

• La logique de concentration » relève de la création d'une société « compartimentalisée » (de Swaan, 2016). Dans un processus génocidaire, le cloisonnement social est fréquemment renforcé par le cloisonnement spatial (exception du Rwanda où Hutus et Tutsis étaient étroitement mélangés). Processus de mise à distance, la concentration dans des zones « périphériques » facilite le processus de destruction d'un groupe. Les processus de « concentration » ont généralement pour destination des réserves, des bantoustans, des quartiers fermés. L'enfermement plus ou moins coercitif d'une population cible, ou en situation de faiblesse numérique ou politique, est un processus éminemment spatial doté d'une forte inertie mais non dépourvu d'inflexions aléatoires ;

• L'anéantissement, ou extermination, transforme bien évidemment radicalement le peuplement de certains territoires. Les processus d'expulsion (ou « nettoyage ethnique ») couplés à des phases d'extermination ont ainsi radicalement transformé le peuplement de l'Europe centrale ; des certaines régions de Chine (avec colonisation des Han), du continent

américain, de l'Afrique, etc.

Au total, l'approche spatiale des phénomènes génocidaires, si elle est encore balbutiante, constitue une part légitime de toute réflexion sur ces violences de masse. L'approche spatialisée esquissée par des historiens (R. Hilberg) ou des sociologues (A. de Swaan) a été reléguée par d'autres débats : modernité (ou archaïsme) des génocides, intentionnalité des acteurs, spécificité de tel ou tel génocide (unicité de la Shoah), etc. Une réflexion plus approfondie sur la manière dont l'espace est utilisé pour soumettre ou détruire des groupes humains permettra à la fois une plus grande insertion des géographes dans les études génocidaires et une meilleure compréhension de ceux-ci.

voir aussi: [nettoyage ethnique](#), modification coercitive du peuplement, [géopolitique](#)

Stéphane Rosière

Bibliographie

Références

- HILBERG, Raul, 1998, La destruction des Juifs d'Europe, Paris, Fayard, 1099 p.
- LEMKIN Raphael, (1944) Axis rule in Occupied Europe. - Analysis of Government - Proposals for Redress, Washington, D.C., Carnegie Endowment for International Peace.
- ROSIERE, Stéphane, (2019), « L'espace létal, aménager pour tuer », L'Espace Politique [En ligne], 36 | 2018-03, mis en ligne le 17 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/5908>
- ROSIERE, S., 2007, « La modification coercitive du peuplement », L'Information Géographique, Dossier : Modifications coercitives du peuplement, vol. 71(1), pp.7-25.
- SEMELIN J., (2006), Purifier et détruire : Usages politiques des massacres et génocides, Paris, Le Seuil, 485 p.
- SEMELIN Jacques, (2002) « Du massacre au processus génocidaire », Revue Internationale des Sciences Sociales, n°174, www.ceri-sciences-po.org
- De SWAAN, Abraham, (2016), Diviser pour tuer. Les régimes génocidaires et leurs hommes de main, Paris, Le Seuil, coll. « Liber », 355 p.
- TAGUIEFF, Pierre-André (dir.), 2013, Dictionnaire historique et critique du racisme, Paris, PUF, 1964 p.